



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS

14, rue Jan Palach Z.I. de la Lorie

44800 SAINT HERBLAIN

Tél. : 02 40 59 35 42

Portable: 06 07 73 65 51

E.mail : [ncs.formation@orange.fr](mailto:ncs.formation@orange.fr)

Site Internet : [www.ncs-formation-amiante.fr](http://www.ncs-formation-amiante.fr)



Réf.PRGPOC3-A-24-S3

# **ANNEXE 1 : PROGRAMME**

## **ACTIVITES DONT LA FINALITE EST LE RETRAIT ET/OU L'ENCAPSULAGE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE**

### **PERSONNEL OPERATEUR DE CHANTIER FORMATION RECYCLAGE**

**REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012**  
**Activités relatives au 1° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail**

**Objectif pédagogique** : Mettre à jour les connaissances et compétences recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 3 en toute sécurité.

**Personnel concerné** : Employés et ouvrier d'exécution (tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire).

**Conditions préalables** : La formation Recyclage est conditionnée à la présentation à l'organisme d'une copie de l'attestation de compétence dont la validité est de moins de 3 ans.

**Pré-requis** :

- Détenir une attestation de compétence opérateur de chantier préalable en SS3.
- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Employé âgé de plus de 18 ans.
- Employé en CDI dans l'entreprise.

**Méthodes et Moyens pédagogiques** :

- Salle de cours et Plateforme pédagogique situés à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur plateforme.

**Intervenant** : Gérard QUELMÉ, Formateur Certifié INRS et OPPBTP  
Ou Coralie QUELMÉ, Formatrice Certifiée INRS/OPPBT

**Documents remis aux stagiaires** :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté



011/2013/AMI-53/S1  
Date d'attribution : 14/02/2013  
Date de validité : 13/02/2025

### **Programme :**

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur..) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

- les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
- connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

### **Modalités d'évaluation :**

- Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances
- Une évaluation pratique de deux heures en continu est élaborée à partir d'une mise en situation sur chantier fictif permettant d'évaluer deux stagiaires au maximum simultanément

### **Sanction de la formation :**

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.  
(Validité 3 ans)

**Durée :** 2 journées soit 14 heures.

**Horaires :** 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h

**Tarif :** A partir de 250,00 € HT la journée